

de \$40.41. Dans trois provinces au moins la pension de vieillesse dépasse ce chiffre. Dans au moins trois provinces les vieillards pensionnés bénéficient de services médicaux complets, alors que nos anciens combattants n'ont droit qu'à des services médicaux incomplets.

M. Green: La femme touche aussi davantage.

M. Wright: Cela ne semble pas juste. A mon avis, le ministère devrait prévoir une allocation supplémentaire de \$85 par mois au titre des cas spéciaux.

L'hon. M. Abbott: En sus du demi-million prévu antérieurement.

M. Wright: Oui.

L'hon. M. Abbott: Il y a un écart de \$60,000 en deçà d'un chiffre total de vingt millions pour ce crédit.

M. Wright: Ce qui prouve la vérité de ce que j'avance. Il existe effectivement un état critique et on doit consentir pour cela des crédits supplémentaires. Si l'allocation aux anciens combattants suffisait et si on prévoyait des services médicaux complets, il serait inutile de recourir à ces suppléments. Je suis persuadé que le ministre conviendra que les trois quarts de ces cas se posent par suite de maladie, soit chez l'ancien combattant lui-même, soit dans sa famille. Il est temps, je crois, que nous accordions un service médical complet aux titulaires de l'allocation des anciens combattants. La seule façon dont nous réglerons cette question sera au moyen de la constitution d'un comité qui discutera ces questions et les réglera avec équité.

M. Quelch: Monsieur le président, j'aurais aimé parler assez longuement sur ce poste, mais vu qu'il est presque six heures, je me contenterai d'appuyer le point de vue exposé par les deux honorables préopinants. Le ministre des Affaires des anciens combattants devrait nous expliquer pourquoi le Gouvernement refuse d'établir un comité des affaires des anciens combattants. Par le passé il a toujours été d'usage d'établir un comité au début de chaque nouvelle législature. Je suppose que des raisons particulières doivent empêcher le Gouvernement d'établir un comité, mais les membres reçoivent des résolutions de la Légion et d'autres associations demandant qu'on apporte des modifications à la loi sur les allocations aux anciens combattants, et on ne saurait discuter ces questions efficacement autrement qu'en comité.

M. Herridge: Monsieur le président, en quelques mots je dirai que j'appuie les observations des honorables préopinants. Le ministre des Affaires des anciens combattants

devrait examiner d'avantage la possibilité d'instituer un comité parlementaire des affaires des anciens combattants, comme le demande la Légion canadienne. Le ministre et tous les députés reconnaîtront que par le passé la Légion a toujours soumis des propositions pratiques et judicieuses au Gouvernement et à la Chambre. A la suite de ces demandes, nous avons adopté la loi actuelle sur les allocations aux anciens combattants et apporté des modifications à la loi des pensions, à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et à la loi sur la réadaptation des anciens combattants.

La requête de la Légion canadienne, selon laquelle l'allocation devrait être portée à \$50 dans le cas des célibataires et à \$85 dans celui des hommes mariés, me semble modérée. Bien que l'aide spéciale ait été d'un précieux secours à un grand nombre d'anciens combattants, les députés conviendront qu'on n'en sera pas venu à une solution satisfaisante tant qu'on n'aura pas relevé l'allocation de base. Je pourrais m'étendre davantage sur le sujet, mais j'aurai d'autres observations à formuler sur les affaires des anciens combattants lorsque la Chambre examinera le budget principal des dépenses. Toutefois, en terminant, je demande au ministre d'étudier de nouveau les propositions de la Légion canadienne, surtout celles qui portent sur les allocations aux anciens combattants.

L'hon. M. Abbott: Si l'on me permet une interruption, je demanderai à Votre Honneur de ne pas trop guetter l'horloge, car il y a un autre crédit de \$1,425,000 concernant la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. C'est un des postes les plus urgents, car nous avons dû cesser les versements. Comme j'ai deux projets de loi à faire adopter, j'espère que vous ne guetterez pas trop l'horloge.

L'hon. M. Gregg: Les honorables députés qui ont parlé ne s'attendent pas que je traite ces questions à fond cet après-midi. Je le ferai lors de l'examen du budget principal des dépenses. Cependant, pour répondre à la question du représentant de Vancouver-Quadra, tout d'abord au sujet de l'institution d'un comité et, en second lieu, relativement au relèvement de l'allocation de base, je dirai qu'après y avoir réfléchi sérieusement je ne suis pas disposé en ce moment à recommander un relèvement de l'allocation de base ni l'institution d'un comité au cours de la présente session.

(Le crédit est adopté.)

Rapport est fait des projets de résolution, qui sont lus pour la 2^e fois et adoptés.